

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

PRIMEDI 11 Prairial.

(Ere vulgaire)

Samedi 30 Mai 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THERÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 80 livres par an, de 42 livres pour six mois, et de 22 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE, L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 7 mai.

Suite de la déclaration de sa majesté le roi de Prusse, à ses très-hauts et hauts co-états de l'Empire, relativement au traité de paix conclu le 5 avril 1795, avec la république française; (remise à la diète de Ratisbonne).

Mais sa majesté qui, dans une lutte de trois ans, a déjà fait pour l'Empire les efforts les plus grands, les sacrifices les plus inappréciables, ne peut y joindre des impossibilités; elle ne peut se sacrifier entièrement & livrer à la destruction ses propres états, pour prendre ultérieurement part à une guerre, dont l'issue la plus favorable possible auroit toujours pour résultat une négociation pour la paix, telle qu'à présent. Toutes les considérations relatives aux relations extérieures & intérieures, tous les engagements sacrés qui lient S. M. au bien-être de ses provinces & de ses sujets qui soupirent après le repos & la paix; tout ce que sa majesté doit au bonheur de son propre cœur, exigent impérieusement d'elle, qu'elle renonce à une guerre dont l'issue ne pourroit être qu'une perte irréparable.

Sa majesté en conséquence n'a pas laissé échapper l'occasion que lui présentait la possibilité d'ouvrir & de pousser des négociations de paix dans la ville de Bâle entre son plénipotentiaire & un plénipotentiaire français. Ses bonnes intentions ont été couronnées d'un heureux succès; & sa majesté peut maintenant jouir de la douce satisfaction d'avoir donné le repos & un nouveau bien-être sans troubles à ses états.

Mais S. M. dans cet important événement, a aussi dirigé sur l'Empire son attention patriotique & sa prévoyance, autant qu'elle pouvoit s'étendre. Elle n'étoit à la vérité nullement dans le cas de négocier pour lui & de lui procurer aussi-tôt une paix formelle; car, la première ouverture des voies & intelligence concertée du chef suprême de l'Empire n'ayant point eu lieu, il manquoit à

S. M. une autorisation directe & déterminée de l'Empire, une légitimation suffisante envers le gouvernement français, ainsi qu'une connoissance plus précise des conditions de paix spéciales désirées par-tout & applicables par-tout. Cependant S. M. dans le sentiment intime de l'état déplorable de l'Empire & d'après les réquisitions qui lui ont été faites à cette époque par plusieurs hauts états, a fait tout ce qui pouvoit dépendre d'elle pour frayer le chemin par lequel tout l'Empire & tous les états en particulier pourroient arriver au but d'un si juste desir.

A cet effet, il a été aussi stipulé formellement dans son traité de paix avec la république française, une clause favorable pour tous les états de l'Empire qui, dans le terme de trois mois, feront des propositions de paix à la république française, & en faveur desquels S. M. interviendra à ce sujet. En même-tems, d'après une disposition particulière, il a été arrêté pour tout le nord de l'Allemagne une certaine ligne de neutralité, qui formera une barrière contre toutes les entreprises hostiles de quel côté que ce soit, & assurera une sûreté & tranquillité entière tant aux provinces prussiennes qu'aux autres états de l'Empire situés derrière cette ligne, sous la condition qu'ils s'abstiendront de toutes hostilités directes ou indirectes. Il a été également convenu que les Français rendroient tous les prisonniers qu'ils ont faits sur différentes troupes de l'Empire qui étoient en campagne avec l'armée prussienne.

Tels sont les avantages que S. M. peut maintenant offrir à ses hauts co-états de l'Empire. Elle se flatte que l'importance générale du premier point sur-tout ne manquera pas de faire sur eux l'impression qu'elle doit produire. On leur ouvre les voies pour la paix & une conciliation. Voudront-ils rejeter cette offre sans faire aucune tentative?

(La fin à demain).

De Mulheim, le 18 mai.

Le quartier général du corps aux ordres de Condé est

arrivé ici. Ce général vient d'adresser aux émigrés qui composent son armée la lettre suivante :

Mes braves amis et compagnons,

Le tendre intérêt que je n'ai cessé de prendre à vous, me fait jouir avec bonheur de l'heureux changement que je puis enfin vous annoncer. S. M. l'empereur m'a fait dire, avec toute sorte de bontés, qu'il est bien fâché que les circonstances ne lui aient pas permis d'augmenter plutôt corps pour lequel il a tant d'estime; qu'il va vous employer plus utilement à la cause commune, & que c'est avec plaisir qu'il m'annonce que je peux m'entendre avec M. le comte de Clairfayt pour faire toutes les augmentations que je croirai possibles. En conséquence je compte incessamment avoir une entrevue avec ce général dont la réputation est si bien établie, & qui mérité de son côté la lettre la plus honnête.

Redoublons de reconnaissance pour un souverain qui nous soutient depuis si long-tems avec tant de constance & de générosité. Notre zèle pour servir sous ses ordres, la cause de notre roi, sera récompensé tôt ou tard, je me plais à l'espérer.

Mais n'oubliez pas, vous tous qui m'êtes si chers, que la valeur seule ne suffit pas à l'honneur, que ce sentiment dont vous êtes si pénétrés, vous impose la loi de donner l'exemple de la sagesse & de la subordination, comme vous donnez celui de la patience & de la fidélité. Je ne doute pas que vous ne sentiez dans le fond de vos cœurs, la nécessité de ce que je vous recommande, pour ajouter encore à l'estime générale que vous avez su mériter en tant d'occasions. Je vous desire trop tous les genres de succès, pour ne pas chercher à vous les procurer par les conseils de l'intérêt que je vous dois, & par les mesures de la fermeté que je me dois à moi-même.

Signé, Louis-Joseph de Bourbon.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 6 mai.

Les séances du parlement ne présentent depuis quelq-tems aucune discussion d'un intérêt général. L'affaire la plus importante est celle des dettes du prince de Galles. Malgré l'ascendant du ministère sur la majorité du parlement, un grand nombre de membres, sur-tout parmi les propriétaires des comtés, montrent une grande répugnance à aggraver la chose publique pour encourager les profusions d'un prince, dont la nation a déjà payé les dettes une fois, & dont le revenu est assez considérable pour suffire à acquitter les nouvelles, moyennant une longue & sévère économie. Mais malgré cette opposition, il y a lieu de croire que le ministre remportera encore cette victoire. Dans les derniers débats qui ont eu lieu, l'opposition s'est montrée très-foible.

Nos papiers ont dit, & ceux du continent l'ont répété après eux, que la division de sept vaisseaux, destinée à renforcer l'escadre de la Méditerranée, étoit déjà arrivée à sa destination, sous le commandement de lord Hood. La vérité est que cette division n'a point encore quitté nos ports, & que c'est le contre-amiral Dixon qui est destiné à conduire ces vaisseaux en Corse. Ce qui a retardé jusqu'ici leur départ, c'est le rassemblement de trois mille matelots qui doivent partir à bord de cette escadre,

pour remplacer ceux qui manquent à l'escadre de l'amiral Hotham.

Il y a eu ces jours derniers une hausse dans les fonds publics, occasionnée par le renouvellement des bruits de paix. Cependant le gouvernement a renouvelé pour deux ans le marché qu'il a passé avec la compagnie des Indes pour une fourniture extraordinaire de salpêtre du Bengale.

Les papiers ministériels ne cessent d'exalter les mesures du ministère pour faire tout le mal possible aux Français. L'un d'eux rapporte qu'on va embarquer tous les régimens d'émigrés à cocarde noire ou blanche, & que leur destination est pour les côtes de Normandie ou de Bretagne: ils ajoutent que le comte d'Artois sera à la tête de cette expédition, dont le projet doit être infiniment mûri, si on en juge par la longue durée du tems qui s'est écoulé depuis qu'il est conçu & annoncé.

Il a été donné des ordres pour vendre les magasins anglais formés en Westphalie. Le commissariat prussien vouloit les acheter; mais on n'a pu demeurer d'accord de prix avec lui.

Des lettres de Dublin portent qu'au moment où M. Ponsomby, défenseur de M. Jackson, déclaré coupable de haute-trahison par le jury, discutoit la question sur la juste application de la loi contre son client, celui-ci fut frappé d'apoplexie & mourut sur-le-champ.

Les avis qu'on reçoit du continent depuis quelq-tems sembloient annoncer une paix très-prochaine, entre la France & l'Espagne. Aujourd'hui les papiers ministériels affectent de publier que l'ambassadeur d'Espagne a fait part au cabinet britannique de la résolution où étoit sa cour de coopérer avec l'Angleterre de la manière la plus active à la continuation de la guerre.

Il est arrivé de la Barbade deux vaisseaux qui ont rapporté la nouvelle satisfaisante que nos troupes étoient parvenues à dissiper les insurrections qui s'étoient élevées dans cette isle, ainsi qu'à St-Vincent & à la Grenade, par les manœuvres des agens de la république, & le concours des negres & gens de couleur, auxquels s'étoient joints les Caraïbes, à St-Vincent. On mande que nous étions, au départ de ces vaisseaux, entièrement maîtres de ces isles.

Il paroît que notre gouvernement a renoncé à faire servir les émigrés français qu'il tient à sa solde, à aucune expédition sur le continent. La légion de ces émigrés, composée de 1500 hommes, sous les ordres de M. de Saint-Simon, qui jusqu'ici a servi dans l'armée espagnole dans la Navarre, a reçu ordre de s'embarquer pour Saint-Domingue. On a signifié à tous les émigrés qui, étant en état de porter les armes, ne s'enrôleront pas dans les nouveaux régimens destinés pour Guernesey qu'ils ne recevront plus aucun secours, & seront même dans le cas de la loi contre les étrangers, qui exclut tous ceux que des motifs valables n'appellent pas en Angleterre.

On assure que l'affaire de l'emprunt des 6 millions sterling par l'empereur, est entièrement terminée; ce qui supposeroit que S. M. I. est décidée à continuer la guerre. Le parti de l'opposition a demandé & obtenu la communication des papiers relatifs à cette négociation.

La rareté & la cherté des subsistances inquiètent beaucoup le ministère. On apprend chaque jour de nouveaux tumultes & des violences mêmes, occasionnés dans différents comtés par le mécontentement & la misère du peuple. Un comité de négocians & de citoyens instruits & zélés

s'occupe
remédie

Banq
65 1/2 à 1/2

D

Depui
plus d'
Luxemb
travail
Rien de
constru
importat
garnie d
circuit a
les assi
miere :
leurs so
encore
vrai que
Luxemb
verses fi

Il se
maritim
troupes
est le b
très-app
subsistan

Le co
les repr
de four
distribu
& qu'il
des pat
faire un
lions de
pourront
buton v
saires de

La con
la conve
français
la consti
se feront
tion & l
sur ce g
une expé
a pas mo
un ordre
a suffisem
neus sou
sultats so
On pla
la format
incroyabl
desquelles

s'occupe dans cette capitale de chercher les moyens de remédier à ce terrible mal.

Fonds publics.

Banque 158 $\frac{1}{4}$ — Indes, sans prix fixe. 3 p. 100 consol. 65 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{2}$.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 4 prairial, (23 mai, v. st.)

Depuis quelques jours les Français ayant travaillé avec plus d'activité à construire des redoutes plus près des Luxembourg, l'ennemi a fait un feu vil & continu sur les travailleurs, sans cependant les incommoder beaucoup. Rien de plus beau & de mieux entendu que les ouvrages construits par les assiégeans pour la réduction de cette importante forteresse. Une double chaîne de retranchemens garnie de batteries & de redoutes, forme un immense circuit autour de cette place, & enfermée, pour ainsi dire, les assiégés dans une seconde forteresse qui cerne la première : du reste, les Autrichiens épargnent en ce moment leurs sorties. Selon les rapports des transfuges qui arrivent encore fréquemment au camp des assiégeans, il n'est pas vrai que le vieux feld-maréchal Bender, gouverneur de Luxembourg, soit mort, comme on l'avoit publié dans diverses feuilles.

Il se forme sur les frontières de la Flandre française maritime un camp assez considérable, où des corps de troupes se rendent pour l'occuper. L'on ne devine pas quel est le but de ces préparatifs militaires ; cependant il est très-apparent qu'il ne s'agit que de protéger l'arrivée des subsistances & leur transport pour Paris.

Le conseil de la commune de Bruxelles, considérant que les représentans du peuple se trouvant dans l'impossibilité de fournir davantage les sommes nécessaires pour faire distribuer du pain à un prix nul aux habitans indigens, & qu'il est toutefois urgent d'approvisionner les magasins des pauvres jusqu'à l'époque de la moisson, a arrêté de faire une levée forcée en forme de taxe, de quatre millions de livres sur tous les habitans indistinctement qui pourront y contribuer d'après leurs moyens. Cette contribution va se percevoir d'après le rapport des commissaires de sections.

FRANCE.

De Paris, le 10 prairial.

La commission des onze doit présenter incessamment à la convention le projet de constitution à donner au peuple français. Les derniers cris des terroristes qui demandoient la constitution désorganisatrice de tout gouvernement, ne se feront vraisemblablement plus entendre. Ainsi, l'attention & l'intérêt de la nation doivent se porter ensemble sur ce grand ouvrage ; il est, pour ainsi dire, mûri par une expérience de près de six ans, & si ce tems ne nous a pas montré tout ce qu'il convient de faire pour établir un ordre invariable & solide de gouvernement, il nous a suffisamment indiqué ce qu'il est important d'éviter pour nous soustraire aux horreurs d'une anarchie dont les résultats sont si déplorables.

On place en tête des causes qui ont retardé jusqu'ici la formation d'un bon gouvernement, cette multiplicité inenroyable des loix rendues d'urgence, & à la confection desquelles l'intérêt particulier a présidé souvent, plutôt

que l'avantage du corps social. Le citoyen Rœderer vient de proposer des questions très-sensées sur les moyens de prévenir l'émission, & par conséquent l'effet des mauvaises loix. Il seroit à désirer que chaque citoyen instruit, imitât son exemple, en jettant dans la masse générale des idées de gouvernement son contingent d'instruction & d'expérience ; observons au surplus, que ce desir ne pouvoit gueres se manifester plutôt. Les tyrans démagogiques de Popinion n'auroient pas manqué de crier que cet appel aux hommes instruits étoit une atteinte portée à la sainte égalité, qui vouloit auparavant qu'il n'existât aucune différence entre l'homme instruit & l'ignorant, & qui devoit aux places quelconques tout citoyen, pourvu qu'il fut *jacobin*. Ce mot étoit un talisman qui couvroit tous les péchés, toutes les ignorances, toutes les immoralités possibles ; il étoit pour Robespierre & les siens, ce qu'étoit le fameux Sans-Dot pour Harpagon.

Il ne faut donc pas être surpris si les événemens des premiers jours de prairial ont exigé une prompte épuracion & une séparation vive de tant de suppôts de l'ancienne tyrannie, de la masse des bons citoyens, qui ne veulent plus de cette tyrannie, & qui demandent la paix avec un bon gouvernement.

C'est aujourd'hui que le travail des sections à cet égard doit être terminé ; celui de la convention elle-même est très-avancé ; aussi le comité de législation a-t-il adressé une lettre circulaire à toutes les sections, pour les inviter à consulter dans le choix des fonctionnaires publics, la moralité & les connoissances des citoyens. Une pareille invitation n'eût jamais été faite pendant le regne de la terreur, & c'est de la sérénité de la justice qu'il falloit seulement l'attendre.

On est épouvanté des horreurs que chaque jour découvre dans les manœuvres de ceux qui ont eu part au gouvernement sanguinaire dont la révolution du 1^{er} prairial semble enfin avoir coupé la tête & la queue. Les nouvelles qui arrivent de tous les départemens nous apprennent que les terroristes & les sanguinocrates n'y sont pas moins exécrés qu'ils ne le sont ici, & que par-tout on travaille à les *fuir* en les excluant de toutes les fonctions politiques.

La commission militaire, par jugement du 7, a déclaré qu'il n'y avoit lieu à accusation contre Jean-Baptiste Baron, prévenu d'avoir été arrêté dans le faubourg Antoine, & l'a mis en liberté.

Ignace-Nicolas Dupuy, journalier, convaincu d'avoir participé à l'assassinat du représentant Féraud, & Jean-Nicolas Hennequin, sculpteur, convaincu d'avoir porté à son chapeau des signes de ralliement, & d'avoir soutenu que l'assassin de Féraud n'étoit point criminel, ont été condamnés à la peine de mort.

Magasin Encyclopédique ou Journal des Sciences, des Lettres et des Arts.

Ce nouveau journal mérite d'être lu & d'être encouragé par tous ceux qui ont conservé le goût des sciences & de la littérature. La plupart des noms de ceux qui se sont engagés à y concourir sont célèbres, & les articles intéressans de science, de littérature, de poésie même, qu'on trouve dans les cahiers qui ont déjà paru, donnent l'idée la plus avantageuse de ce que cet ouvrage périodique peut

acquérir encore d'intérêt & d'utilité, lorsque les communications au-dehors, plus libres & plus étendues, permettront aux auteurs de nous faire jouir des découvertes & des travaux des savans & des gens de lettres étrangers. La guerre au-dehors sépare les peuples; les troubles civils s'parent les citoyens; les grandes agitations d'une longue & violente révolution détournent les meilleurs esprits des études paisibles; une effroyable tyrannie tendoit à nous plonger dans la barbarie; des jours plus heureux commencent à luire; rendons grâce aux citoyens zélés & intraités qui cherchent à rallumer au flambeau de la liberté naissante celui du génie & des arts.

Les bornes & l'objet de notre feuille ne nous permettent pas de donner des extraits de ce *Magasin Encyclopédique*; nous nous contenterons d'en citer un passage, qui nous fournit l'occasion de publier une anecdote, digne de figurer dans l'histoire de la révolution. Il vient de paroître une traduction de quelques ouvrages de Xénophon, par le citoyen Gail, déjà avantageusement connu par d'autres bonnes traductions de la langue grecque. On en donne un extrait avec des observations qui annoncent beaucoup de goût & de connoissances. En voici une. Xénophon, suivant les idées qu'on avoit de son temps, le citoyen Gail traduit par *mere abeilles*; l'auteur de l'extrait remarque, que c'est là substituer nos idées à celles des anciens, qui nommoient cette femelle *roi des abeilles*. On m'a assuré que le citoyen Gail avoit d'abord écrit *non roi*, mais *reine abeille*, & qu'il lut un jour sa traduction au *Lycée des Arts*. C'étoit pendant le règne du vandalisme antropophage. Le nom de *reine* excita un soulèvement général; il fallut bien le changer; mais on lui proposa d'y substituer celui de *président des abeilles*. Nous ne dirons rien de cet excès de bêtise civique: il y a déjà quelques temps qu'en rendant compte dans cette même feuille (24 ventôse) de *l'annuaire Républicain*, on a relevé la ridicule affectation de substituer à la dénomination de *reine abeille*, celle de *mere pondante*. Cette stupide proscription des mots de *roi* & de *reine*, de *trône* & de *couronne*, sur le théâtre & dans les livres, est une des plus incroyables absurdités de notre démagogie. Le jour même où on lisoit à la convention le traité de paix entre la république & sa sœur le *roi de Prusse*, j'ai entendu, au théâtre de la rue Feydeau-Molé, jouer le rôle de *Bourru Bien-faisant*, & rappelant une partie d'échecs, se croire obligé de dire *je fais marcher le trône, échec au trône*. On appelloit cela de la liberté: O malheureuse patrie de Montesquieu, de Voltaire! . . .

Le *Magasin Encyclopédique* est publié par cahiers qui paroissent tous les 15 jours, & il y en a déjà quatre qui forment un volume de 576 pages. Le prix de l'abonnement est de 25 livres pour trois mois, & le bureau est rue Honoré, n°. 94.

CONVENTION NATIONALE

Séance du 10 prairial.

Delcloy, au nom du comité de sûreté générale, est venu annoncer que le représentant Rhull s'étoit tué ce matin d'un coup de poignard.

Le même membre a exposé que les députés décrétés d'arrestation & d'accusation, sont les uns gardés chez eux, d'autres sont encore au comité de sûreté générale;

Le rapporteur a demandé les ordres de l'Assemblée; elle a décrété que ces députés seroient transférés dans des maisons d'arrêt.

De toutes parts on appelloit à la tribune le rapporteur chargé, au nom des comités, de présenter un plan pour la restauration des finances.

Camond a pris la parole; & après un discours, dans lequel il a démontré combien il étoit nécessaire de retirer au plutôt une grande quantité d'assignats, il a dit que les comités se promettoient cet effet du moyen absolument libre qu'il étoit chargé de soumettre à l'Assemblée.

Il a lu en conséquence un projet de décret que l'Assemblée a adopté avec quelques amendemens, comme il suit:

Art. 1^{er}. Chaque citoyen pourra se faire adjuger sans enchère tel bien national à vendre qu'il désirera par le

district du département où il est situé, si alors la vente n'en est pas encore commencée, en se soumettant par écrit sur un registre, à cela destiné, à payer le denier 75 du revenu annuel de 1790, pris sur les baux alors existans, c'est-à-dire 75 fois ce même revenu, certifié véritable par le fermier.

II. L'adjudication sera faite le même jour que la soumission, ou au plus tard dans les deux jours suivans, à la charge de solder le prix de la vente en trois paiemens égaux, dont le premier sera effectué dans le mois du jour de l'adjudication; le second un mois après, & le troisième dans le courant du troisième mois, avec les intérêts depuis la jouissance de l'acquéreur, qui ne pourra entrer en possession qu'après avoir effectué les deux premiers paiemens.

III. A défaut de paiement à chaque terme indiqué, il sera déchu de son adjudication, remboursé de ce qu'il aura déjà donné, déduction faite des frais, en bons au porteur, délivrés par la trésorerie nationale, & admissibles en paiement d'autres biens nationaux à vendre.

IV. Dans le cas où le fermier seroit obligé par son bail au paiement de la contribution foncière en tout ou en partie, ou assujéti à quelque redevance, le montant de l'évaluation de son obligation à cet égard sera ajouté au loyer ou fermage pour fixer le prix de la vente au denier 75.

V. Quant aux biens nationaux qui n'étoient pas loués pour une somme fixe en 1790, leur revenu sera présumé être cinq le montant du principal de la contribution foncière de l'année 1792, lequel revenu présumé servira de base pour leur vente au denier 75.

VI. En cas de concurrence, le bail sera adjugé à celui qui l'aura demandé & soumissionné le premier aux conditions ci-dessus; mais si plusieurs personnes se présentent en même-temps, le sort décidera entre elles de la priorité.

VII. Les ventes continueront néanmoins d'avoir lieu suivant les loix précédentes, pour ceux des biens nationaux qui ne seront pas vendus par ce nouveau mode.

VIII. Les ventes seront publiées & affichées tous les deux mois dans le bulletin de correspondance.

IX. Tous les assignats provenant des ventes dont il s'agit seront annulés & brûlés dans la forme ordinaire.

L'Assemblée décrète ensuite que les assignats à face royale seront admis en paiement pour ces sortes d'acquisitions: elle renvoie à l'examen de ses comités diverses propositions relatives aux maisons d'agrément.

La section des Quinze-Vingts est venue présenter une pétition, dans laquelle elle félicite la convention sur la victoire remportée le 4: elle dépose un paquet qui lui a été adressé en assemblée générale par les soi-disant ouvriers de Toulon.

On lit ce qu'il contient: ce sont deux lettres adressées par ces prétendus ouvriers, l'une à la convention, l'autre aux armées, dans lesquelles ils disent qu'ils ne se sont armés que pour abattre le royalisme qui relève la tête, résister aux émigrés qui rentrent, & pour le maintien de la constitution de 1795.

Renvoi au comité de sûreté générale.